

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 novembre 2010

Présidence

Monsieur Thierry GABERELL, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et par conséquent, il est temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Cesla AMARELLE, Alain ANGÉLOZ, Stéphane BALET, Martin BARAGAÑO, Patrik DURUZ, Pascal FER, David GRANDJEAN, Olivier KERNEN, Philipp MÜLLER, Brian OOSTERHOFF, Dino PETIT, Dominique VIQUERAT.

Membres absents :

Mme la Conseillère Jeannette ETAMBA et M. le Conseiller Thierry PIDOUX.

Membres présents	86
Membres excusés	12
Membres absents	2
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 7 OCTOBRE 2010**

M. le Président Thierry GABERELL :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 7 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. DÉMISSIONS

En date du 15 octobre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

M. le Président,

Suite à une réorganisation professionnelle et une vie familiale intense, je ne suis plus en mesure d'assumer mes fonctions au sein du Conseil communal et vous présente ma démission pour le 20 octobre 2010.

Je vous remercie pour les bons moments passés ensemble et vous souhaite une énergie positive pour la fin de la législature.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Laurence BALET.

Mme Laurence BALET a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains à la législature précédente, soit le 1^{er} janvier 2002 pour le Parti socialiste. Puis, c'est en tant que représentante du nouveau Parti des Verts qu'elle a été réélue au Conseil communal pour cette dernière législature.

Elle a notamment été membre de la Commission de gestion de 2004 à 2006, puis membre suppléante de cette même Commission de 2006 à 2008.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Laurence BALET pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 26 octobre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

M. le Président,, Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers, Chères-rs collègues,

Cette lettre de démission, je l'ai écrite 10 fois, 20 fois... 100 fois, tant il est épuisant pour une femme seule avec un enfant et qui travaille, de faire en plus de la politique. Non que nous n'y ayons pas notre place, mais que la politique et ses institutions ne nous donnent pas la nôtre.

Courir après les horaires de travail, les préavis à lire, les repas à préparer, les rapports de préavis à faire, la vaisselle, les réunions de travail, les devoirs à surveiller, les réunions du conseil, le linge, le repassage, prévoir les horaires de la baby-sitter... Bref, il faut être deux ou être riche pour faire de la politique quand on est une femme.

Pourtant, j'en aurais eu des choses à dire, des débats auxquels j'aurais tant voulu participer. Mais le manque de temps pour préparer les réunions, le manque de maîtrise de certains sujets, m'en ont chaque fois dissuadée.

Pour finir, ce n'est pas la surcharge, mais la crise du logement, à Yverdon, qui a eu raison de moi et qui a causé mon départ. Dommage, j'avais pourtant trouvé un « chez moi » ici. Je pars donc un peu triste, mais enrichie de nos débats et de nos échanges.

Il est donc temps pour moi de vous dire au revoir à toutes et à tous, de gauche - ma famille - comme de droite ; vous que je ne portais pas dans mon cœur, mais qui avez forcé mon respect par votre travail et votre engagement. Au revoir, et merci de m'avoir permis de vivre, séance après séance, cette petite phrase de Voltaire qui garnissait le mur du salon familial : « je n'aime pas tes idées, mais je me battraï, jusqu'à la mort, pour que tu puisses les exprimer ».

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Soufia FÉKIH.

Mme Soufia FÉKIH a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit au 1^{er} juillet 2006. Elle a fait partie de la Commission de gestion de 2006 à 2008, de la Commission des affaires immobilières de 2006 à ce jour ainsi que comme suppléante à la Commission des pétitions de

2006 à ce jour.

Elle sera remplacée dans ces deux Commissions à la prochaine séance.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Soufia FÉKIH pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour l'avenir.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Mmes Laurence BALET et Soufia FÉKIH, le Conseil communal se retrouve avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ces Conseillères.

Mme Louisa DIAZ, première des viennent-ensuite de la 2^{ème} liste complémentaire du Parti des Verts, née en 1982 et domiciliée à la rue William-Barbey 27, à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Laurence BALET.

M. Mathias HUMBERT, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti S&E, né en 1986 et domicilié à la rue des Philosophes 21a, à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Soufia FÉKIH.

Je prie Mme Louisa DIAZ et M. Mathias HUMBERT de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Louisa DIAZ et M. Mathias HUMBERT, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Thierry GABERELL.

Mme Louisa DIAZ : « Je le promets »

M. Mathias HUMBERT : « Je le promets »

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Par l'intermédiaire de nos scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

*Démission du groupe UDC
de M. JACINTO*

En date du 25 octobre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

M. le Président du Conseil communal,

M. le Président, je vous informe que je quitte à ce jour le groupe UDC et que je désire siéger dorénavant en qualité de Conseiller communal indépendant.

Je vous remercie de prendre bonne note de ce changement.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Antonio JACINTO.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un Postulat de Mme la Conseillère Marianne SAVARY
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Claude TÉTAZ
- Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN-STILLI
- Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Thierry GABERELL :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers,

Permettez-moi avant tout de saluer la présence de jeunes citoyens que nous avons reçus tout à l'heure pour fêter leur accession à ces droits fondamentaux. Il y en a quelques uns qui restent, je les salue très cordialement, je les remercie d'avoir fait cet effort ce soir de rester parmi nous et j'espère que vous serez intéressés par les débats qui se dérouleront dans cette salle.

La Municipalité souhaite par ailleurs revenir sur l'article paru dans « La Région » le 1^{er} novembre dernier au sujet du différend l'opposant au Chef du Service des énergies.

Comme nous l'avons annoncé dans le communiqué de presse que vous avez reçu, les raisons de la rupture de collaboration entre le chef du Service des énergies et la Ville d'Yverdon-les-Bains sont liées à de profondes divergences de vues dans le cadre des options stratégiques retenues par la Municipalité, notamment en matière de politique énergétique et du maintien du SEY au sein de l'administration communale.

L'audit entrepris au SEY a permis d'analyser en toute objectivité et neutralité la situation, situation qui pouvait apparaître comme un conflit interpersonnel entre le Municipal et son Chef de service. La Municipalité a souhaité se donner le temps de la réflexion, afin de ne pas prendre des décisions dans la précipitation. D'aucuns nous reprocheront d'avoir agi avec trop de lenteur. D'autres estimeront que nous avons au contraire fait preuve de légèreté et voulu uniquement « protéger » un des membres de la Municipalité, en jouant la montre et en laissant pourrir la situation.

La responsabilité de la Municipalité est de prendre en compte les difficultés que peuvent rencontrer services et dicastères. Cela fait partie de la gestion normale d'une administration qui peut connaître des moments difficiles, mais dont la qualité du service, rendu à la population est exemplaire. Et j'aimerais, à titre personnel et au nom de la Municipalité, profiter de remercier ici ses collaborateurs pour le travail qu'ils effectuent au quotidien pour répondre au besoin des habitants de notre Ville.

Dans ce contexte, la Municipalité s'étonne et déplore le contenu des informations diffusées dans le journal « La Région » du lundi 1^{er} novembre, mettant en cause de façon totalement injustifiée le professionnalisme de l'un de ses membres. Elle regrette une nouvelle fois qu'un organe de presse se permette de poster un jugement sur l'intégrité d'un Municipal qui, à l'instar

de l'ensemble de ses collègues, œuvre en faveur du bien de la collectivité.

La Municipalité constate que c'est la deuxième fois en un peu plus d'un mois qu'elle doit répondre de l'activité de l'un de ses membres, alors même que les informations divulguées sont partielles et inexactes, voire totalement fausses. Elle regrette vivement et ne peut qu'espérer que, en dépit de la période électorale dans laquelle nous sommes entrés, la sérénité saura reconquérir rapidement le terrain perdu.

**7. PRÉAVIS N°
PR10.35PR**

CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À L' «ASSOCIATION DE LA GRANDE CARIÇAIE» ET L'ADOPTION DE SES STATUTS.

📖 M. PIERRE HUNKELER, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, Magrieta DONKER, Anne GANDER, Marinette NICOLLIN, Lionel BILLAUD, Jean-David CHAPUIS, Bexhet HALIMI, Pierre HUNKELER et Jean-Louis VIAL.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre HUNKELER ne donne lecture que des conclusions du rapport, dont il dit qu'elles sont brèves puisque la commission était enthousiaste et unanime pour ce préavis.

M. le Président Thierry GABERELL :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.35PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Commune d'Yverdon-les-Bains adhère à l'Association de la Grande Cariçaie.

Article 2 : Les statuts de dite association sont acceptés tels que présentés.

**8. PRÉAVIS N°
PR10.36PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 5'100'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PASSAGE SUPÉRIEUR DE POMY (PS), DIT PONT DES CONDÉMINES.

📖 M. PHILIPPE PAVID, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

MM. les Conseillers Stéphane BALET, Jean-David CHAPUIS en remplacement de M. David WULLIAMOZ, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Olivier MAIBACH, Philippe PAVID, Alfons REITER et Jean-Claude TÉTAZ. Mme Martine FREY TAILLARD était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Philippe PAVID ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.36PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de reconstruction du passage supérieur de Pomy (PS) ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 5'100'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1401 « Reconstruction du PS de Pomy » et amortie en 30 ans au plus.

9. **PRÉAVIS N°**
PR10.38PR

CONCERNANT :

- **UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'100'000.-- POUR LA 3^{ÈME} ÉTAPE DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES RIVES DU LAC,**
- **RÉPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL PIERRE-ANDRÉ MICHOUD « POUR LA CRÉATION DU FORUM DES RIVES »,**
- **RÉPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-DAVID CHAPUIS « POUR LA CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX TERRAINS DE MINI FOOTBALL AUX RIVES DU LAC »,**
- **RÉPONSE AU POSTULAT DE MADAME LA CONSEILLÈRE AUDE BRIAND « POUR LA CRÉATION D'UNE PLACE DE JEUX POUR SENIORS ».**

 M. ALAIN WILLOMMET, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND-GREUB, Marinette NICOLLIN, Carmen TANNER, Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Johann GILLIÉRON, Giancarlo VALCESCHINI en remplacement de M. Olivier KERNEN et Alain WILLOMMET. M. Isidro JUSTO était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Alain WILLOMMET apporte tout d'abord une correction à son rapport, en page 2, à l'onglet « Filet d'ombrage », où il fallait lire Fr. 70'000.-- et non pas 170'000.--. Il remarque que l'erreur est quand même de Fr. 100'000.-- et s'en excuse. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte à l'article 1.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Sait-on pourquoi le mini-terrain de football est fermé et interdit à l'heure actuelle, pourquoi il serait sensé être dangereux et qui a placardé ces affiches ?

Merci pour ces renseignements.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les barrières, qui étaient en mauvais états, ont été démontées afin de les réparer. Il faut fermer parce que c'est extrêmement dangereux si des enfants tombent contre ces barrières mécaniques. C'est tout ce que je peux vous dire, je ne connais pas l'origine des dégâts, mais c'est comme cela.

M. le Président Thierry GABERELL :

Vote

La parole n'est plus demandée.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Proposition de 3 amendements

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je me permets de vous proposer un amendement, puisqu'il y a, pour notre part, le Bureau du Conseil, un oubli de la part de la Municipalité, et que la commission ne l'a pas relevée non plus.

Ainsi, le Bureau du Conseil vous propose trois amendements, soit le rajout des articles 4, 5 et 6 afin de compléter le préavis PR10.38PR :

Article 4 : Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives » ;

Article 5 : Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis « pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du Lac » ;

Article 6 : Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour seniors ».

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence de trois propositions d'amendements concernant l'ajout de trois articles à ce préavis. Nous allons les passer l'un après l'autre.

Discussion sur le 1^{er} amendement

La discussion est ouverte sur le 1^{er} amendement, soit l'ajout de l'article 4.

La parole n'est pas demandée.

Vote s/ 1^{er} amendement

La proposition d'amendement, soit d'ajouter l'article 4 à ce préavis, est acceptée à une grande majorité.

Discussion sur article 4

La discussion est ouverte sur ce nouvel article 4.

La parole n'est pas demandée.

Vote s/article 4

L'article 4 est accepté à une large majorité.

Discussion sur le 2^{ème} amendement

La discussion est ouverte sur le 2^{ème} amendement, soit l'ajout de l'article 5.

La parole n'est pas demandée.

Vote s/ 2^{ème} amendement

La proposition d'amendement, soit d'ajouter un article 5 à ce préavis, est acceptée à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 5

La discussion est ouverte sur ce nouvel article 5.

La parole n'est pas demandée.

Vote s/article 5

L'article 5 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur le 3^{ème} amendement

La discussion est ouverte sur le 3^{ème} amendement, soit l'ajout de l'article 6.

La parole n'est pas demandée.

Vote s/ 3^{ème} amendement

La proposition d'amendement, soit d'ajouter un article 6 à ce préavis, est acceptée à

Discussion sur article 6

l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur ce nouvel article 6.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je souhaite et me réjouis d'avance que la Municipalité étudie toutes les futures possibilités pour l'implantation d'une place de jeux pour seniors au cœur de notre centre-ville. Merci.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je peux vous dire que la Municipalité donnera suite à ce vœu exprimé par Mme la Conseillère Aude BRIAND tout en répétant les raisons pour lesquelles la Municipalité n'a pas accepté sa proposition. Les Rives du Lac sont en effet relativement éloignées des endroits où généralement les personnes d'un certain âge habitent.

Il y a peu de personnes âgées qui habitent le long des Rives du Lac. Je sais que l'on recommande à tout un chacun de beaucoup bouger mais, dans le cas particulier, on leur imposerait un parcours trop important.

A cela s'ajoute le fait que l'on ne peut pas amener les personnes âgées dans un endroit et les laisser toutes seules, c'est-à-dire non accompagnées. On ne peut pas les poser sur un banc. En quelque sorte, il faut les animer, il faut créer des activités. Il faut donc des personnes qui exercent une certaine surveillance, ne serait-ce que de nature médicale.

C'est la raison pour laquelle, aux Rives du Lac, la Municipalité a considéré que la proposition était une fausse bonne idée. En revanche et je vois que Mme la Conseillère BRIAND accepte les raisons de la Municipalité, il est vrai qu'au centre-ville la question peut être examinée différemment et je pense que la Municipalité y donnera suite.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 6.

La parole n'est plus demandée.

Vote s/article 6

L'article 6 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

N'ayez peur, je ne vais pas venir avec un article 7 !

Nous venons d'accepter un important crédit pour améliorer les structures des Rives du Lac. Cela est bien. Mais j'interviens concernant les nouveaux WC prévus, qui sont planifiés, voir page 1 du préavis, seulement au début du 3^{ème} trimestre 2011. Je trouve que c'est trop tard. Les WC pour chiens y sont bien depuis le 4 juillet 2007, jour de l'inauguration.

Mon vœu et celui des utilisateurs des Rives, et également par respect aux sociétaires du terrain adjacent, est que cet édifice soit construit et utilisable dès les beaux jours de pique-nique 2011.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je remercie M. le Conseiller FIVAZ. Je crois que sa proposition est tout à fait raisonnable et la Municipalité, qui a eu connaissance de cette interpellation, a décidé qu'elle lui donnerait une suite favorable. J'ai le sentiment que le Service de l'urbanisme et des bâtiments ne considèrera

pas que cette proposition est absolument insurmontable. Je peux même vous assurer que les travaux seront faits relativement rapidement.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.38 PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 3^{ème} étape d'aménagement du Parc des Rives du Lac ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1109 «Rives du Lac, 3^{ème} étape » et amortie en 30 ans au plus.

Article 4 : **Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives » ;**

Article 5 : **Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis « pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du Lac » ;**

Article 6 : **Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour seniors ».**

**10. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT À
LA COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIERES**

M. le Président Thierry GABERELL :

La démission de M. Antonio JACINTO en tant que membre du groupe UDC laisse un siège à repourvoir comme suppléant de la Commission des affaires immobilières.

J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous présente la candidature de Mme Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

À l'unanimité, **Mme Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER est élue comme membre**

suppléant de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Conseillère Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette Commission.

**11. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT À
LA COMMISSION DES
FINANCES****M. le Président Thierry GABERELL :**

La démission de M. Antonio JACINTO en tant que membre du groupe UDC laisse un siège à repourvoir comme suppléant de la Commission des finances.

J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC a l'avantage de vous présenter la candidature de M. Didier FORESTIER.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

À l'unanimité, **M. Didier FORESTIER est élu comme membre suppléant de la Commission des finances.**

M. le Conseiller Didier FORESTIER, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette Commission.

**12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.****12.1****Une Interpellation de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Avant-projet de la loi cadre sur l'organisation de la police cantonale)**

Le 14 octobre dernier, le Conseil d'Etat a communiqué l'ouverture de la procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi sur l'organisation de la police cantonale. La consultation sur cet objet durera deux mois et doit permettre à toutes les parties prenantes de s'exprimer sur les conditions cadres de la réforme de la police (FAO 84/19.10.2010). La future loi devrait entrer en vigueur en janvier 2012.

Le projet de loi mis en consultation définit les missions générales que tous les corps de police doivent être en mesure d'accomplir et détaille la procédure d'accréditation qui doit garantir la qualité d'exécution de la mission. Il prévoit également l'unification des statuts des policiers dans un délai de 5 à 10 ans, il indique quelles missions les polices communales pourront exécuter et il précise le mode de financement des corps de police communaux et cantonaux.

Il est notamment écrit, je cite : « *La LOPC prévoit que les polices communales disposent de l'ensemble des prérogatives nécessaires à l'accomplissement des missions générales de police sur le territoire défini par l'accréditation. Ainsi, elles assurent, sous la direction des autorités communales ou intercommunales, l'accomplissement de façon autonome, des missions générales de police sur leur propre territoire. A cette fin, pour exécuter les tâches relevant de l'autonomie communale, les autorités communales ou intercommunales peuvent confier à leur police toutes les missions utiles* ».

Le rapport nous apprend également que 250 communes ne paient aucune charge en matière de sécurité publique, alors que 125 disposent soit d'une police municipale, soit d'un contrat de

prestations qui les amène à financer les frais liés à l'exercice des tâches de police. La volonté de voir toutes les communes vaudoises participer au financement des activités policières amène notre canton à proposer le transfert de deux points d'impôts du canton vers les communes (ce qui correspond à un montant approximatif de 55 millions, valeur 2007) pour, dit le rapport, « *qu'elles disposent des moyens pour financer leurs tâches policières* ».

Comme le montre ce préambule, les effets de cette réforme policière auront des impacts sur le financement et le fonctionnement de notre police communale, aussi j'aurais voulu connaître les intentions de notre Municipalité sur un certain nombre de points comme, par exemple :

- La Municipalité souhaite-t-elle revendiquer d'être représentée de droit par son Municipal de la police et des sports au sein du futur Conseil cantonal de sécurité comme le prévoit d'ores et déjà le projet en ce qui concerne la ville de Lausanne ?
- L'unification bienvenue du statut des policiers (salaires, grades et fonctions) aura-t-elle un impact sur la masse salariale de notre police municipale ?
- La bascule prévue des deux points d'impôts suffira-t-elle à couvrir le budget de notre police municipale ainsi que le laisse entendre le projet ?
- La mise en œuvre de cette loi aura-t-elle d'autres conséquences financières ?
- Dans le cadre de la demande d'accréditation qu'elle va devoir déposer, la Municipalité entend-elle modifier les tâches de notre police municipale, par exemple, en demandant l'octroi de compétences en matière de police judiciaire ?
- La Municipalité prévoit-elle d'adhérer à un projet de police intercommunale comme le permet le projet ?

L'importance de cette consultation et l'éventail très large des questions qu'elle suscite m'incite à demander à la Municipalité de présenter à notre Conseil, lors de sa prochaine séance, les prises de position argumentées qu'elle entend formuler dans le cadre du processus de consultation, lesquelles pourraient obtenir, cas échéant, un soutien de la part des conseillers. D'autre part, une évaluation globale des conséquences de l'application de ce projet de loi serait intéressante à connaître, ceci même si nous ne sommes, à ce stade, que dans la phase de consultation. Mais nous savons tous ici, après il sera trop tard...

D'avance, je remercie notre Municipalité et plus particulièrement M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD du temps et du soin consacré au traitement de la présente interpellation, qui est appuyée par cinq membres de ce Conseil.

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie M. le Conseiller. Je vous remercie également de m'avoir fait parvenir cette interpellation signée par plus de cinq personnes.

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur cette interpellation :

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne vais pas répondre *in extenso* ce soir, puisqu'en fait c'est la Municipalité qui est interpellée, donc celle-ci prendra position et vous répondra évidemment dans une prochaine séance. Néanmoins, puisque vous ouvrez la discussion sur ce sujet, étant donné que vous posez des questions et que nous nous trouvons à 20h45 devant un sujet tout à fait intéressant et vaste, je vais quand même vous donner quelques informations.

Il est vrai que la nouvelle loi sur la police cantonale est en consultation actuellement, et c'est un grand chantier. Ce travail a été élaboré d'une façon paritaire canton-commune depuis la

décision souveraine du peuple en septembre de l'année passée de refuser la police unique.

Nous avons donc travaillé à plusieurs échelons du point de vue politique, du point de vue opérationnel aussi, pour construire ce projet de loi, qui a été soumis dans un premier temps au Conseil d'Etat et, après approbation du Conseil d'Etat, comme il a été dit par M. le Conseiller, lâché en consultation. Cette consultation a lieu jusqu'au 3 décembre de cette année. Cette consultation est une consultation large. Elle est adressée à tous les secteurs de l'administration, c'est-à-dire tous les départements : à l'ordre judiciaire, à tous les partis politiques de ce canton, à tous les syndicats professionnels qui représentent la police et à toutes les communes et instances communales, soit en direct, soit par effet de ricochet, comme l'UCV (l'union commune vaudoise), l'AdCV (l'association de Communes vaudoises), la CDPMV (Conférence des directeurs de police municipale vaudoise), l'ACPMV (Association des commandants des polices municipales vaudoises) etc, je vais vous passer tous ces termes un peu barbares, enfin, toutes les représentations communales qu'il peut y avoir à ce niveau-là ainsi que les organisations faitières et associations.

Ce projet de loi d'une cinquantaine d'articles est évidemment complété par un EMPL (exposé des motifs et projet de loi) d'environ septante pages, le tout faisant environ cent pages. C'est peut-être le document qu'a lu M. le Conseiller communal Giancarlo VALCESCHINI et visiblement, cela doit être le cas pour avoir les informations qu'il a. Toujours est-il que tout n'est pas réglé. Il faut savoir que tout n'est pas réglé dans ce secteur-là, il y a des discussions qui sont en cours, notamment sur la partie financière, puisque nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la partie financière. Cela a été dit lors de la conférence de presse de présentation de cette consultation.

Pour vous donner un exemple de la densité de séances puisque ce matin, j'étais tout le matin en séance avec le comité stratégique : nous avons fait le point jusqu'à la fin de la consultation, c'est-à-dire dans un mois, et nous avons organisé pas moins de douze séances. Douze séances à venir, à raison de 2 à 4 heures par séance, soit en commission stratégique, c'est-à-dire les cinq représentants cantonaux que nous sommes avec Mme DE QUATTRO, soit en comité stratégique élargi avec M. LEUBA, Mme LYON, le Président de l'UCV, M. TARDI et Mme ARN, soit l'UCV et le Conseil des 50 où je vais aller présenter aussi ce projet de loi à Apples le 19 novembre, soit au niveau de la CDPMV, puisqu'en fait la consultation se fait à ce niveau-là avec aussi un appui juridique, soit au niveau des différents partis et j'en passe.

Nous avons aussi retenu, et c'est une date importante, nous avons retenu une date qui est, sauf erreur, le 19 novembre de cette année. Il y aura une présentation à toutes les communes de ce canton. C'est un scoop puisque la décision s'est prise ce matin. Evidemment, non seulement il y a la présentation de loi, mais il y a la traduction de la loi. Ensuite de cela, après consultation des communes, le retour de cette consultation va faire évidemment l'objet d'analyses, ensuite le COST (Comité stratégique pour la réforme des polices) va devoir sélectionner un certain nombre de prises de position, avec un rapport au Conseil d'Etat pour le début de l'année et un débat parlementaire devant les chambres pour le premier trimestre de l'année prochaine. Pourquoi le premier trimestre ? Puisque nous avons l'objectif de faire passer cette loi en application au 1^{er} janvier 2012, il faut qu'il y ait la possibilité que le peuple puisse s'exprimer, qu'il puisse y avoir évidemment un processus démocratique à ce niveau-là.

Pour ce qui est des questions, que j'ai pris à la volée, vous demandez si la Municipalité souhaite que son Municipal soit représenté au niveau du comité stratégique, ce qui est le cas actuellement ? Ce n'est pas une position de la Municipalité, c'est une position du représentant de la CDPMV que je préside et c'est à ce titre-là que je suis membre du COST, contrairement à Lausanne qui est membre de droit, puisque c'est une grande commune.

Les statuts : On a dans l'idée d'harmoniser les statuts dans un délai de trois à cinq ans. Les deux points d'impôts, j'ai parlé de la partie financière. Alors, oui, la bascule des deux points d'impôts va suffire pour payer la réforme de la police, en tous cas pour ce qui concerne la Ville d'Yverdon, puisque la Ville d'Yverdon a un budget et un budget important qui est de l'ordre d'environ 15 millions. Alors c'est vrai qu'il y a toute une série de communes qui n'ont pas de

budget pour la sécurité et pour des raisons d'équité, et bien ces communes-là vont devoir effectivement avoir un budget pour la sécurité.

Pour ce qui est du dépôt de la demande d'accréditation, savoir si la Municipalité veut faire cette demande : elle l'a faite, en mars-avril de cette année puisque c'était les délais qui étaient demandés par le Département pour faire valoir la demande d'accréditation. Donc cela veut dire que la Ville d'Yverdon a d'ores et déjà l'accréditation provisoire, comme toutes les communes qui ont des polices municipales, et ensuite de cela il y aura une confirmation basée sur un monitoring qui est une étude d'analyse de la situation de la sécurité sur le canton et qui va confirmer cette accréditation pour la ville d'Yverdon.

Pour ce qui est de la partie judiciaire, toutes les polices municipales vont obtenir ces autorisations d'exercer. On parlait de compétences supplémentaires, ce qui est faux, faux et malhonnête, puisqu'en fait tous les policiers ont les compétences de pouvoir exercer le métier de policier. Ils ont les mêmes formations à l'Académie de police de Savatan et il a été décidé, pour des raisons d'efficacité, d'arrêter de se renvoyer la balle quand quelqu'un était victime d'une agression ou d'un vol et de savoir s'il fallait aller dans un guichet ou dans un autre. Les célèbres doublons tombent, mais cela oblige donc toutes les polices à accepter les dépôts de plainte et les constats d'accident notamment.

Pour ce qui est, dernier volet de la régionalisation ou de la réflexion intercommunale, et bien nous y travaillons : en plus des douze séances que je vous disais, il y a les séances au niveau de la réflexion intercommunale. Vous le savez, il y a une réflexion avec une dizaine de communes, neuf, maintenant, puisque Gressy a fusionné avec nous, qui lie Yverdon à Orbe et cet élément est un élément en travail. Je ne peux pas dire autre chose, donc ce n'est pas un élément abouti. Nous y travaillons d'une façon régulière en ayant deux groupes, aussi un groupe politique et un groupe opérationnel à ce niveau-là, et c'est seulement quand il y aura un projet abouti qu'il pourra être présenté au niveau du Conseil communal.

Voilà peut-être ce que je peux vous dire au niveau des informations globales, le secteur de police et la réforme policière. Nous pourrions en parler longuement, comme vous pouvez le constater. Il y a toute une série de débats qui vont avoir lieu au niveau du Canton. Gardez pour ceux que cela intéresse cette information de séance qui aura lieu le vendredi 19 novembre, c'est certainement à Epalinges qu'aura lieu cette séance où, encore une fois, les différents protagonistes viendront développer cette nouvelle loi sur la police vaudoise.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD d'avoir présenté à grand trait le projet en question et je ne doute pas qu'il le connaisse bien puisqu'il y a participé. Donc je ne suis pas du tout étonné qu'il le connaisse et le maîtrise très bien. Mais c'est loin d'être le cas de l'ensemble des membres de ce Conseil et pourtant, j'en ai relevé quelques points, il semble très important à mes yeux que soient présentées devant ce Conseil les options que la Municipalité entend présenter en termes de propositions ou de réactions par rapport au dit projet qui, vous l'avez dit, est complexe, il y a plus de 100 pages effectivement dans le document. Vous dites que le délai fixé est au 3 décembre 2010. Permettez que je m'en étonne étant donné que l'annonce a été faite dans la FA, au niveau 84, du 19.10 2010, et annonçait deux mois de consultations, donc en principe cela devrait courir jusqu'au 19.12. 2010, à moins qu'il y ait une erreur dans la publication, ce qui n'est pas tout à fait impossible.

Néanmoins, je me réjouis d'entendre la position de la Municipalité et par rapport à ce qu'elle entend répondre par rapport à ces consultations. Merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je confirme que c'est le 3 décembre selon le courrier du Département de la sécurité sous

signature de Mme DE QUATTRO du 14 octobre 2010. Certes, les communes, les Conseils communaux ne seront pas consultés dans ce projet de loi. Je rappelle que ce sont les organisations faitières, ce sont les Municipalités via leurs associations, dans notre cas, cela va être l'UCV, et ensuite de cela, cela part directement au niveau cantonal au Conseil d'Etat et à Mme et MM. les Députés présents dans la salle.

Alors, il n'a pas été imaginé encore une fois de présenter aux différents législatifs parce que vous vous rendez-compte que le délai de consultation est extrêmement court, le projet est ambitieux, pour le faire passer avec mise en application au premier janvier 2012.

Je pense par contre qu'il serait de bon ton, maintenant que vous soulevez la question, qu'au minimum -je m'adresse à M. le Syndic- au niveau de la Municipalité, nous prenions le temps d'en discuter et que dans le temps de la consultation, nous puissions développer ce projet qui est effectivement important. Pour ce qui est de la Ville d'Yverdon, vis-à-vis de la région, dans ce cas-là, nous aurons le temps d'en débattre et c'est bien évidemment que nous devons en discuter ensemble pour savoir quelle est l'organisation que nous voulons pour Yverdon et sa région.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie M. le Municipal pour le complément qu'il vient d'apporter.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Si j'ai bien compris, c'est une consultation publique, les documents sont accessibles sur le site de l'Etat de Vaud, donc tout citoyen d'une part y a accès, et d'autre part peut s'exprimer à titre individuel dans le cadre d'une consultation générale, donc elle n'est pas réservée uniquement au corps constitué.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.2

Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Sécurité en ville d'Yverdon-les-Bains – position de la Municipalité)

J'ai une question pour la Municipalité :

Dans l'édition du quotidien 24 Heures du mardi 26 octobre 2010, on pouvait lire une citation de M. Serge FREYMOND, chef opérationnel de la police d'Yverdon-les-Bains.

Je cite : « C'est vrai qu'il y a eu deux accidents sur les passages piétons en une semaine. Mais on ne peut pas encore parler de situation alarmante. »

Comme je l'ai déjà signalé lors de la précédente séance du Conseil communal, certains automobilistes traversant Yverdon peinent à respecter les signalisations et les limitations de vitesse. Je n'aurai jamais pensé que des accidents graves se produiraient si rapidement, dont un à la rue des Remparts m'a particulièrement choqué.

Je souhaiterais à présent savoir si le point de vue de M. FREYMOND correspond à celui de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je laisse aux différentes personnes le droit de s'exprimer, d'avoir leur position. Ce que je pourrais dire pour ces accidents : l'accident dramatique qu'il y a eu à la rue des Remparts est quelque chose évidemment d'intolérable. On ne peut pas imaginer dans une ville et dans une organisation civilisée que quelqu'un puisse se conduire, conduire pareillement, et dépasser une voiture à l'arrêt, pour ceux qui n'ont pas suivi, et faucher une jeune fille qui est toujours

hospitalisée et sauf erreur encore gravement.

J'ai fait ressortir les statistiques pour savoir si cette artère était particulièrement dangereuse par rapport à une autre artère. Alors je vous livre ce genre d'informations parce qu'effectivement cela nous a aussi interpellé à ce niveau-là. Si vous êtes d'accord, je vous donne seulement les accidents avec blessés. Parce qu'en fait il y a toutes sortes de possibilités, dommages matériels, dommages matériels avec ivresse, accident sans constat avec fuite, etc, il y a toutes sortes de joyeusetés à ce niveau-là.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de nous contenter des accidents avec blessés. Avec blessés à la rue des Remparts en 2009-2010, 2010 à ce jour évidemment : en 2009, il y en a eu quatre, et en 2010, il y en a eu trois. A l'avenue des Bains, un et un. Cordey : un et zéro. Haldimand, deux et deux, et étonnamment, l'endroit où il y a le plus d'accident, ce n'est pas la rue des Remparts, comme nous pourrions le penser, bien que cet accident était spectaculaire, c'est à la rue de Neuchâtel. A la rue de Neuchâtel, il y en a eu trois en 2009, et cette année, il y en a déjà eu cinq, et globalement, à la rue des Remparts, il y en a eu seize et à la rue de Neuchâtel, il y en a eu vingt-trois.

Donc même si de temps en temps on met un projecteur sur une rue parce que justement médiatiquement, c'est mis en lumière parce qu'il y a un accident que, encore une fois, nous ne pouvons que regretter, et bien ce n'est pas de ce côté-là, ou du point de vue statistique, que nous pouvons constater qu'il y ait le plus de difficultés. Ce que je veux dire par là, c'est qu'au niveau de la police, ces statistiques doivent nous permettre de prendre conscience des difficultés qu'il peut y avoir et de mettre des mesures *ad hoc* pour essayer de contrer ce genre de phénomène. Alors, je crois qu'avec la Direction de police et évidemment mes collègues de la Municipalité, nous devons essayer d'amener des réponses à ceci.

Est-ce qu'il faut que nous nous trouvions des solutions plus sécurisantes, en mettant des îlots, est-ce qu'il faut mettre des feux ? Il faut aussi que la circulation puisse se faire, vous avez pu constater que ces derniers temps à Yverdon c'est extrêmement difficile, de plus en plus difficile de pouvoir circuler. Imaginez, si vous mettez des feux un peu partout à chaque passage piéton, cela ne va pas améliorer la difficulté que nous avons pour traverser la ville en début de soirée. Donc, il faut que nous trouvions un juste milieu et ne pas se laisser emporter simplement par l'émotionnel. Encore une fois, je regrette et je souhaite un prompt rétablissement à cette jeune fille, mais je n'ai pas de solutions miracle. Tout ce que je peux dire, M. le Conseiller c'est qu'au niveau de la Direction de police nous sommes sensibles évidemment, puisque c'est notre boulot de faire en sorte que la sécurité soit assurée sur Yverdon, et nous allons regarder s'il y a des mesures à proposer à la Municipalité pour encore améliorer la sécurité sur ces rues identifiées comme problématiques.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et j'espère qu'une solution pourra être trouvée pour ces différents problèmes.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

C'est sur le même sujet. Puisque vous aviez les statistiques, M. CARRARD, j'aurais voulu savoir quelles étaient les statistiques des accidents dus à la vitesse. Bon, particulièrement celui-là, nous voyons que la personne a voulu dépasser pour aller plus vite. Un des moyens est aussi de faire de la répression sur la vitesse en ville, au niveau des voitures et donc, à mon avis, d'acquérir rapidement un radar répressif. Alors voilà, je voulais juste savoir si vous aviez des statistiques là-dessus.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je crois que je vais pousser ma chaise et je vais rester debout.

J'ai accidents de la circulation, accidents avec blessés, accidents avec dommages matériels, dommages matériels plus ivresse, accidents avec fuite sans constat, avec constat, mais je n'ai malheureusement pas avec la version vitesse.

Franchement, on ne peut pas tellement rouler vite à la rue des Remparts. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais j'aimerais juste poursuivre mon propos si vous êtes d'accord.

Sur toutes les rues de notre cité, on peut aller vite. D'ailleurs, il y a un vaste programme de mettre beaucoup de rues en zone 30 pour améliorer la sécurité qui va aller justement dans le sens du vœu que l'on souhaite. Il y a certaines rues qu'on ne peut pas mettre en zone 30. Ce sont des routes cantonales, je rappelle que ces routes en traversée de localités ne peuvent pas être mises en zone 30, d'autant plus qu'on tombe sur un système où l'on revient avec des priorités de droite : imaginez toutes les sorties qu'il peut y avoir, c'est un peu compliqué. Ce que je voulais dire par là, c'est qu'à la rue des Remparts, pour en avoir parlé avec le commandant encore récemment, nous pouvons considérer qu'il y a beaucoup d'activités. Il y a le réseau cycliste qui est effectivement particulier, puisqu'il est de l'autre côté du parking, il y a les gens qui parquent, cela méritent beaucoup d'attention.

Mais l'accident tel qu'il a eu lieu, c'est un accident qui peut arriver n'importe où, où en fait c'est juste une attitude disons inconcevable. C'est invraisemblable d'imaginer que quelqu'un dépasse une voiture qui cède le passage à quelqu'un et qui fauche quelqu'un comme un criminel, parce que cela peut être extrêmement dommageable. Je ne crois pas, comme je le disais avant, qu'il faille travailler uniquement dans l'émotionnel, mais je vous garantis, encore une fois, que nous allons regarder avec la Direction de police ce que nous pouvons faire, mais pas seulement à la rue des Remparts. Il y a encore d'autres rues où cela va vite, et où il n'y a pas du 30 km/heure. Ces mesures-là, en complément des mesures qui sont prises, je propose d'en faire une synthèse au niveau de la Direction de police ou à la Municipalité et peut-être de revenir devant le Conseil avec des solutions et des propositions pour sécuriser ces grandes artères et répondre à vos attentes.

M. le Conseiller Jean-Claude TÉTAZ :

C'est toujours sur le même sujet, d'ailleurs, et c'est en fait en complément de M. CHAPUIS, donc vous pouvez éliminer ma question de toute à l'heure, nous aurons gagné du temps. M. CARRARD, moi, j'ai été un peu plus méchant que vous, je l'ai appelé « un illuminé de l'accélérateur ». Pour compléter le cas de cette jeune fille, elle est toujours dans le coma, juste à titre d'information.

Maintenant, oui, que pouvons-nous faire pour éviter que cela se reproduise ? Vous dites : nous ne pouvons pas limiter la vitesse. Or, allez regarder dans -vous connaissez le site d'AggloY- : La rue des Remparts est censée être corrigée à 20 km/heure dans un délai -oui, j'ai aussi été regarder les délais- c'est entre 2013 et 2016. Cela fait dans longtemps ! Mes camarades Verts me pardonneront, mais j'ai tenté de circuler mardi en voiture à 17 heures, à la rue des Remparts. Sur 300 mètres, parce que la rue des Remparts fait à peu près 300 mètres, j'ai mis 15 minutes. Alors c'est vrai qu'on ne va pas à grande vitesse, comme disait Mme la Conseillère GIORGIATTI, c'est vrai aussi que la nuit ou le dimanche, je pense que cela dépasse les 70Km ou 80Km/heure. Surtout quand certains font le circuit rue des Remparts, gare, Remparts, gare, Remparts, la nuit, à 1 ou 2 heures du matin, le samedi, c'est assez rigolo. Problèmes aussi, vous l'avez relevé : circulent sur cette route des cyclistes, des piétons, des voitures, en plus il y a des places de parc perpendiculaires, alors vive les cyclistes quand ils doivent tout d'un coup éviter une voiture qui sort de la place de parc !

Il faut quand même faire quelque chose ! Vous parliez d'installer des îlots, peut-être, oui, pour éviter que les gens dépassent. Il y a aussi peut-être une autre solution : Vous parliez de feu,

oui, il y en a un sur quatre passages pour piétons. Mais devant le collège de la Passerelle, il y a deux, voire trois, je crois, passages pour piétons, qui ont des feux synchronisés. Et cela marche très bien. Alors pourquoi pas, provisoirement, en attendant AggloY en 2016 peut-être, installer des feux provisoires synchronisés ? C'est clair que si le premier pèse et ensuite il vient le suivant puis le troisième, ce n'est plus 15 minutes qu'on mettra, c'est une demi-heure à trois quarts d'heures. Je suppose aussi que les responsables de l'urbanisme ont des solutions autres que celles-là, peut-être. Mais je pense qu'il est indispensable de faire quelque chose, mais pas après-demain, ou peut-être faire comme certaines communes des environs qui attendent pour un croisement de route qu'il y ait deux ou trois morts et après on fera quelque chose. Alors faites quelque chose, mais tout de suite, merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne crois pas avoir été gentil avec l'énergumène qui a fauché cette jeune fille, puisque je l'ai traité de criminel. Evidemment qu'il y a des projets, vous avez parlé de l'Agglo, nous n'allons pas chaque fois reporter à l'Agglo, nous ne pouvons pas nous permettre ce luxe-là. Nous étudions l'Agglo, dans le cas de l'Agglo, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre forcément beaucoup d'années.

Je ne sais pas si cette artère sera à 20 km/heure. Evidemment, pour pouvoir mettre une artère pareille à 20 km/heure si c'était le cas, vous imaginez bien qu'il y aura des modifications urbanistiques importantes. Cela ne peut pas simplement se décréter comme cela, et d'imaginer que le trafic -parce que tous ceux qui sont intervenus ce soir s'accordent pour dire qu'il y a un fort trafic- ce trafic va bien passer quelque part. Donc il faut bien le gérer d'une façon globale.

Vous avez confirmé aussi qu'effectivement c'est difficile de rouler. Quand je disais qu'on ne peut pas rouler vite, j'ai entendu une vague comme cela ! Vous dites que vous avez mis 15 minutes pour faire 300 mètres, mais des fois, effectivement, on met 15 minutes pour faire 300 mètres ! Alors évidemment, à Yverdon comme ailleurs, au milieu de la nuit, il y a moins de monde et les gens roulent plus vite. C'est vrai.

Alors je répète ce que j'ai dit. Nous n'allons pas attendre, puisque je me suis engagé a niveau de la Direction de police à étudier des mesures qui seront des mesures, certes, peut-être provisoires en attendant d'avoir une version beaucoup plus globale sur la Ville et sur son centre-ville. Nous allons regarder comment nous pouvons répondre à une amélioration de la sécurité. Je vous ai parlé de la rue des Remparts parce qu'elle fait l'objet actuellement de débats, et je vous ai cité la rue de Neuchâtel avec le nombre d'accidents qui sont inventoriés, car nous ne pouvons pas imaginer non plus, même si c'est moins spectaculaire, même si c'est moins public, j'entends, de ne pas s'y intéresser. Donc nous allons regarder ce que nous pouvons faire pour améliorer cette sécurité, pour trouver un juste équilibre, pour que tout le monde puisse exister : automobilistes, cyclistes, piétons, pour que nous puissions avoir cette cohabitation la plus harmonieuse possible, sur le centre-ville. Je viendrai devant la Municipalité pour en débattre évidemment avec mes collègues et ensuite de cela la Municipalité reviendra peut-être devant le Conseil pour répondre aux questions du Conseil et pour venir avec des propositions concrètes.

M. le Conseiller André PERRET :

Nous avons eu des réactions ce soir qui étaient surtout des réactions émotionnelles. Mais il y a une chose dont nous n'avons pas parlé, c'est l'indiscipline, tant des piétons que des automobilistes et ce sont toutes des erreurs de circulations, et ce n'est pas en mettant des feux que nous allons garantir qu'il n'y aura pas d'accidents, parce que, vous l'avez certainement remarqué, vous avez quand même un certain nombre d'automobilistes qui grillent de temps en temps un feu. Pas forcément volontairement, mais cela veut dire que le danger est là, existe. Donc les mesures qui doivent être prises sont des mesures qui limitent les risques, mais vous n'arriverez jamais au risque zéro.

12.3

Un Postulat de Mme la Conseillère Marianne SAVARY (Concours terrasses)

Après ce grave et sérieux débat, je me permets sans transition de passer à quelque chose de beaucoup plus léger. Malgré l'agréable soleil dont la météo nous a gratifiés aujourd'hui, le froid de ces dernières semaines ne laisse aucun doute, l'été est définitivement terminé pour cette année. Mon intervention vous paraîtra ainsi peut-être un peu anachronique. Il m'a toutefois semblé utile de faire cette proposition aujourd'hui, assez près de l'été 2010 pour nous en souvenir encore, assez loin de l'été 2011 pour avoir le temps d'y réfléchir.

Durant l'été, la place Pestalozzi est, à n'en pas douter, un des plus grands atouts de notre ville, en termes d'image et de qualité de vie. Pour les habitants de la ville, mais également pour les touristes. La présence de nombreuses terrasses, sur la place, mais également dans divers autres endroits d'Yverdon, contribue à l'évidence au plaisir que l'on peut avoir à fréquenter notre commune.

Il faut souligner à ce sujet, que les cafetiers ont fait d'assez gros progrès en la matière, renouvelant pour un certain nombre d'entre eux leur mobilier d'extérieur, parant la place Pestalozzi, pour ne citer qu'elle, de sympathiques couleurs. Installant également des parasols résistant à la bise ou du moins presque toujours.

Dans ce même élan, pour soutenir les cafetiers dans leurs efforts, mais également pour stimuler certains d'entre eux, j'imaginai que la commune pourrait s'inspirer des récents exemples nyonnais et genevois pour organiser, comme ces deux villes l'ont fait avec un succès certain, un grand concours estival des terrasses.

Je vous l'avais dit, c'est beaucoup plus léger.

Le principe est simple, n'entraîne pas de coûts exorbitants, et constitue une manière ludique d'animer l'été yverdonnois:

Premièrement, il s'agirait de mettre des bulletins de vote à disposition des usagers des terrasses des différents cafés et restaurants de la ville et de mettre un lien sur le site de la commune pour que les gens puissent donner leur avis via internet.

Chaque personne, yverdonnoise ou non, disposerait d'une voix. A la fin du temps imparti au vote, un prix du public serait décerné à la terrasse qui aurait obtenu le plus de suffrages.

Deuxièmement, un jury pourrait être sélectionné. Celui-ci choisirait la terrasse qui lui semblerait la plus réussie, selon les critères qu'il aurait définis, et lui décernerait un prix. Plusieurs catégories pourraient bien sûr être prévues.

Finalement, une personne, tirée au sort, ayant voté pour la terrasse désignée comme la plus belle par le public, se verrait remettre un cadeau, qui pourrait être, par exemple, un bon à faire valoir dans l'établissement en question.

Résultat: Les cafetiers, s'ils jouent le jeu, auront pris soin de faire de leur terrasse un lieu attirant, ne serait-ce que pour profiter de l'éventuelle publicité que représenterait pour eux l'attribution d'un prix. Participant ainsi à faire de la ville un lieu plus accueillant encore. Les clients, quant à eux, auront pris plaisir, dans une optique participative, à passer du temps sur ces terrasses, afin de choisir celle pour laquelle ils voteront.

Mon présent postulat demande ainsi à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un tel concours. J'espère que vous lui ferez bon accueil et je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre

règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur postulat

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

C'est volontiers que la Municipalité s'inspire des bons exemples que l'on peut prendre ailleurs. Je vois que vous avez visité notre beau canton et que vous êtes allée vous restaurer sur d'autres terrasses que celles de notre belle ville d'Yverdon les Bains. Donc nous allons étudier la question en collaboration avec les principaux intéressés, et la SIC pour voir de quelle manière nous pourrions mettre cela en œuvre, n'est-ce pas M. le Président ?

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN (Surveillance à la sortie des classes à la rue Pestalozzi)

En passant devant le collège Pestalozzi à la sortie des classes, j'ai remarqué que des enfants roulaient sur le trottoir, à trottinette, trois ou quatre de front, sans s'inquiéter des passants, les empêchant aussi de circuler normalement.

Ma question s'adresse donc à la Municipalité.

Serait-il possible de mettre un surveillant ou un agent de police pendant les heures où il y a le plus de sortie des classes ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai qu'à la sortie des classes il y a beaucoup de vie, par définition et il y a une grande agitation. Alors qu'ils soient à pied, qu'ils soient en trottinette, ou qu'ils soient en skate, il y a certainement beaucoup de monde. A la sortie des classes, il y a déjà les patrouilleurs scolaires. Nous avons déjà de la peine à les recruter, et nous pouvons remercier ces gens de passer du temps pour la collectivité.

D'imaginer que nous mettions un policier à la sortie des classes, je pense que ce n'est pas possible. Par contre, ce que nous pouvons faire avec mon collègue Jean-Claude RUCHET, c'est-à-dire Direction des écoles et Direction de police, c'est peut-être sensibiliser les élèves à cette problématique que vous soulevez. Je rappelle que nous avons un délégué au niveau de la police qui travaille toute l'année en collaboration, en information au niveau des classes, avec les écoles et donc cette information pourrait être reprise à ce niveau-là. Mais encore une fois, il y a beaucoup de gens qui sortent en même temps, évidemment, par définition, donc je crois qu'il faut aussi que nous puissions admettre qu'il y ait une certaine activité.

Ce n'est pas celle-là qui m'intéresse, ce n'est pas qu'elle ne m'intéresse pas, mais ce n'est pas celle-là qui m'inquiète le plus. Celle qui m'inquiète le plus et que nous devons résoudre un jour ou l'autre, c'est la forêt de voitures, à la sortie des classes, des parents qui viennent chercher les gamins, qui parquent n'importe où et qui mettent, eux, en danger la vie des enfants parce qu'ils ne voient pas exactement ce qui se passe. Les gamins sortent de derrière les voitures et cela c'est une grande difficulté. C'est volontiers que je relaye votre problème, mais j'aimerais

bien que l'on résolve le problème que je dis qui, à mon avis est prioritaire, à ce niveau-là et qui n'est plus tolérable actuellement sur le réseau d'Yverdon.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Pour compléter effectivement les réponses de mon collègue Jean-Daniel CARRARD, je m'engage lors de notre prochaine rencontre avec les directeurs d'école à les sensibiliser à ce problème et à sensibiliser les élèves au respect des autres usagers des trottoirs.

Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN :

Je vous remercie pour vos réponses.



12.5

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Projet AggloY et son avancée)

Depuis quelques mois, il est fréquemment fait allusion au projet Agglo soit dans des préavis, soit dans la presse, notamment dans le « 24 Heures » du 28 octobre dernier.

Pour tous les néophytes, le concept Agglo est un projet d'agglomération, intitulé à Yverdon-les-Bains, AggloY, comme on a pu le lire dans le journal précité, pour le rendre sympathique, ce qui n'est pas encore suffisant pour le rendre compréhensible.

L'article du « 24 Heures » explique encore que le but est de susciter l'intérêt de la population. C'est bien. Mais pour cela, il faut que la population comprenne de quoi on parle et qu'elle soit renseignée.

C'est du reste essentiel qu'elle le soit, car le projet AggloY a une incidence majeure sur le futur des Yverdonnois.

La mue de la ville s'annonce spectaculaire selon la cheffe du projet, Mme Raphaëlle PROBST OUTZINOUT.

On nous annonce que le secteur Remparts-Bel-Air sera complètement reconsidéré pour donner plus de place à la mobilité douce. La place d'Armes sera entièrement réaménagée de même que la Rue de l'Industrie et la traversée sud-ouest d'Yverdon. La rue de l'Ancien Stand sera repensée, le Canal Oriental élargie et un nouveau quartier verra le jour derrière la Gare.

Voici quelques exemples pour vous convaincre de l'ampleur du projet. Pour que la population puisse comprendre les enjeux et s'y intéresser, l'information et la communication jouent un rôle essentiel.

Certes, il y a déjà eu, il y a quelques temps, une séance organisée par la Municipalité. Elle n'a pas eu le succès escompté, ce qui paraît évident, car la population n'a pas encore compris les enjeux.

Pour pallier à ce manque d'informations et de communications, je propose au Bureau du Conseil, à l'instar de ce qui s'est fait pour l'Expo 01, qu'un point soit prévu trimestriellement à l'ordre du jour pour permettre à la Municipalité de nous faire rapport sur l'avancement du projet et aux conseillers de poser leurs questions ou de relayer celles de la population.

Merci au Bureau d'accueillir favorablement cette demande.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je crois que Mme Gloria CAPT met le doigt sur un problème qui a été évoqué à plusieurs

reprises. Effectivement, ce projet d'agglomération nous promet monts et merveilles, j'ai foi en ce projet, et j'ai pu m'y plonger à plusieurs reprises. Il propose effectivement différentes mesures intéressantes. Nous avons parlé d'un axe du centre-ville, tout à l'heure, qui devrait passer d'un axe routier, sur lequel il y a un trafic de transit important et vécu par les habitants yverdonnois tous les jours à un axe urbain autour duquel différentes fonctions devraient se superposer, je crois qu'ici, encore une fois, Mme CAPT met le doigt sur quelque chose d'important. Il est vraiment essentiel que la Municipalité aille auprès de la population et des Conseillers communaux pour communiquer de façon active et efficace ce projet. J'appuie donc la proposition de Mme CAPT.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

La Municipalité et le Comité de pilotage de l'Agglo, que j'ai l'honneur de présider, se préoccupent évidemment de l'information publique que nous devons à tout un chacun, habitant de la région, sur ce grand projet qu'est AggloY. J'aimerais et j'entre également en matière et je soutiens la proposition que vous faites de mettre systématiquement, à période répétée, ce point à l'ordre du jour de notre Conseil communal.

J'aimerais juste signaler que lorsque nous avons organisé ces trois séances d'informations à la faveur de la fin des études de l'agglomération yverdonnoise, nous avons fait une séance qui était dédiée aux membres de la SIC, à l'occasion de ses assemblées générales, aux membres du Conseil communal et au monde associatif de manière générale et à la population. C'est vrai que la séance qui a le mieux marché, est celle qui devait s'adresser aux membres de la SIC, qui étaient évidemment très intéressés et très concernés de savoir quel était le devenir du Centre-ville. Celle qui a le moins bien marché était malheureusement celle qui concernait les Conseillers communaux. Pas plus tard qu'hier soir, M. BAERTSCHI, Chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments, a été invité par la Bibliothèque publique pour parler de ce grand projet et il a été extrêmement surpris, en bien, de constater que ce projet intéressait effectivement la population. Il y avait plus de cinquante personnes qui se sont rendus à la Bibliothèque publique qui ont rempli complètement la salle de lecture, pour l'entendre évoquer ce projet. Alors effectivement, la communication, l'information est un thème important, essentiel, et nous voyons que la population, lorsque nous lui donnons l'occasion d'entendre, de discuter, et de critiquer le projet, et bien, répond favorablement. Nous sommes donc extrêmement attentif non seulement auprès du Conseil communal mais auprès de l'ensemble de la population à assurer cette information.

A ce titre-là, j'aimerais rappeler que votre Conseil a accepté un préavis concernant l'amélioration de l'offre en matière de transport public. Cette amélioration interviendra dès le nouvel horaire au mois de décembre de cette année et à cette occasion-là, la société Travys, en collaboration avec le Bureau d'agglomération et les municipalités concernées, organisent toute une série de journées d'informations dans les centres commerciaux, aux centres-villes, enfin un peu partout, là où la clientèle se trouve. Je vous invite très chaleureusement et cordialement à venir sur ces stands qui seront organisés à cette occasion-là.

M. le Président Thierry GABERELL :

Mme la Conseillère, je peux déjà vous dire que de toute façon, ce point sera traité lors du prochain Bureau pour pouvoir répondre à votre question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Différends au SEY)

Je ne suis pas étonné que le Directeur des Services des énergies donne sa démission. Depuis un certain temps, une forte pression règne au sein du Service. Les conflits qui y règnent, je ne les connais pas tous, mais je rappelle quand même que lors de cette législature deux

directeurs quittent le bateau.

Un bref historique de cette affaire : lors du dépôt du rapport de la Commission de gestion, elle y mentionnait les problèmes qui règnent dans le Service.

Dans le préavis PR10.25PR, réponses apportées par la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des communaux 2009 :

La Commission de gestion invite la Municipalité à prendre très rapidement des dispositions afin que la sérénité règne dans ce dicastère.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité suit les procédures qu'elle a entamées en décembre dernier au sein du SEY. Des lignes stratégiques claires dans le domaine des énergies ont été définies par la Municipalité à fin avril. Cette dernière a également mis en place un coaching du Chef de service. La Municipalité évalue régulièrement la situation.

Lors de la séance du Conseil communal du 24 juin 2010, M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF est intervenu, je cite :

Mon intervention se situe un peu en marge d'une question que j'avais posée lors d'une séance de Conseil, le 10 décembre 2009, concernant la situation au SEY. M. le Syndic s'est engagé à nous informer des décisions que la Municipalité comptait prendre sur la base d'un rapport fourni par un bureau externe, mandaté pour faire un audit sur certains dysfonctionnements dans ce dicastère.

Le rapport étant attendu pour la fin de l'année, sans autre précision de quelle année il s'agissait, êtes-vous en mesure de nous éclairer sur l'état de la situation et sur les solutions envisagées ?

Réponse de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Heureusement que je n'avais pas précisé l'année, effectivement ! Nous avons eu un premier rapport du bureau d'audit mandaté, au début de cette année donc c'était un peu plus tard que ce qui était prévu. Nous lui avons demandé des prestations complémentaires, le travail est toujours en cours, et je serai en mesure de vous répondre probablement un peu plus tard cette année, courant septembre, probablement.

Intervention de Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Votre réponse, M. le Syndic, appelle une question de ma part. Est-ce que le rapport final sera porté à la Commission de gestion ou non ?

Réponse de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Commission de gestion a un pouvoir, pas illimité, mais un grand pouvoir pour vérifier la saine gestion de la Commune par la Municipalité. Donc en principe, ce rapport, lorsque les affaires seront terminées, puisqu'elles ont commencé l'année passée mais se poursuivent cette année, sera mis à disposition de la Commission de gestion, sous réserve évidemment des questions liées à la protection de la sphère privée ou des données personnelles. Evidemment, nous vérifions toujours cela avant de le donner, mais le principe veut que la Commission de gestion ait accès à l'ensemble des informations.

Je m'étonne par rapport à tout ce qui s'est passé, de la décision de la Municipalité de se séparer malgré le communiqué de presse élogieux sur le directeur actuel.

Enfin, j'arrive à mes questions :

- La Municipalité a-t-elle communiqué des informations sur l'audit à la Commission de

gestion comme M. le Syndic l'avait promis avant de prendre la décision ?

- M. le Directeur, est-il libéré de ses fonctions dès maintenant ou quitte-t-il le Service physiquement au 31 janvier 2011 ?
- S'il quitte dès maintenant, quelles sont les mesures transitoires adoptées ?
- Quel est le coût du coaching et de l'audit effectué ? Je pense que le contribuable a le droit de savoir ce que coûtera toute cette affaire.
- Quelles sont les mesures, à part la démission du Directeur, que pense prendre la Municipalité pour le bon fonctionnement du Service dans le futur ?

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

En marge de ce qui vient d'être dit par M. le Conseiller Yves RICHARD, j'aimerais aussi m'exprimer à ce sujet. Heureusement qu'il existe encore des journalistes d'investigation qui font leur travail avec sérieux. Il en va de la crédibilité de la presse bien entendu. Depuis le temps que le feu couvait au Service des énergies, c'est normal que les journalistes fassent leur travail pour informer au mieux leurs lectrices et lecteurs.

Pourquoi se taire alors qu'en ville courraient de nombreuses rumeurs depuis des mois ? Si un chef de service a été muselé concernant la presse, j'espère bien que la Municipalité ne cherche pas à canaliser les informations communales selon son bon vouloir. On peut utiliser la presse, on peut et on doit aussi la laisser travailler.

C'est facile d'attaquer la presse, mais il est du devoir des journalistes de soulever certaines vérités et faits même si cela ne plait pas à la Municipalité. « La Région » a fait un travail d'enquête et d'information important, et « 24 Heures » du jour a publié un commentaire hard sur ce sujet qui étrangement ne donne lieu ce soir à aucune remarque. A chacun ses préférences. Il ne faut pas mélanger les thèmes, comme dirait M. le Syndic, l'information, le commentaire et la politique, surtout à la veille d'une année électorale. La liberté de s'exprimer est reconnue tout comme la liberté de la presse. Alors, à quand le prochain scoop ? A chacun son métier.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je vais donc répondre aux questions de M. le Conseiller Yves RICHARD. Je ne vais pas entrer en matière sur l'intervention de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ parce qu'on entrerait très vite dans une polémique, ce qui ne serait pas souhaitable.

En ce qui concerne le rappel des faits que vous avez fait, M. le Conseiller RICHARD, c'est tout à fait exact. Vous avez évoqué aussi la question de la communication d'un certain nombre d'informations à ce Conseil et à la Commission de gestion, voire à la Commission de finances. Nous avons la grande chance de vivre dans un système démocratique, où les activités de l'exécutif sont sous la surveillance de ces Commissions et, cas échéant, du Conseil et c'est tout à fait bien. Donc il n'est pas du tout dans l'intention de la Municipalité de cacher quoique ce soit.

Évidemment, il y a un certain nombre d'informations qui ne peuvent être rendues publiques et vous comprenez bien pourquoi. Nous avons dit, je l'ai dit au nom de la Municipalité, que nous transmettrions les documents une fois l'affaire terminée, une fois les décisions prises. C'est comme cela que cela se fait, c'est après que les choses se soient passées que la Commission de gestion peut avoir accès à un certain nombre d'information,. C'est son rôle et je ne me dédis pas, elle aura communication des informations que nous pouvons lui communiquer dans le cadre de cette affaire comme dans le cadre de la gestion de manière générale de la Municipalité. Donc, cette transmission aura lieu dans le cadre des travaux de la Commission de gestion, si elle souhaite se pencher sur cette question-là.

En ce qui concerne les conditions de départ de M. le Chef du Service des énergies, et bien

nous l'avons communiqué dans la presse, son contrat se termine au 31 janvier, il quittera ses fonctions un peu avant, en fonction de la prise de ses vacances et des différents jours qu'il a le droit de reprendre.

Vous avez également posé la question du coût des différentes mesures qui ont été prises en termes de coaching et d'audit. J'aimerais tout d'abord dire qu'heureusement ou malheureusement, cela fait partie de la vie d'une administration comme d'une société privée d'une certaine taille. Il y a, à plusieurs reprises, besoin de prendre des mesures de ce type-là et ce n'est pas le seul Service des énergies qui est concerné, mais cela fait partie des mesures que l'on prend régulièrement dans différentes situations, personnelles, ou dans une section ou un service pour régler un certain nombre de problématiques que nous ne pouvons pas régler à l'interne. Donc, ce sont des mesures qui font l'objet d'un budget qui est soumis à ce Conseil. Souvent, nous tenons le budget, parfois nous ne le tenons pas et nous demandons des crédits complémentaires. Pour le Service des énergies, vous avez eu l'occasion de vous prononcer à une ou deux reprises sur des demandes de crédits complémentaires.

Le coaching peut être un coaching individuel, nous en avons plusieurs en cours, parce que nous estimons que cela fait office de formation et nous préférons mettre l'accent sur ces formations *in situ*, dans les situations professionnelles vécues par les collaborateurs, plutôt que de donner des formations *ex cathedra* théoriques.

Donc, des coachings sont régulièrement mis en place pour aider dans une situation ou dans une autre. Ce n'est pas seulement dans une situation d'un conflit ou d'un problème particulier mais c'est aussi pour permettre une amélioration de la qualité du travail des collaborateurs et des collaboratrices. En ce qui concerne le Service des énergies, nous avons dû et nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, aller un peu plus loin. Donc, le coaching ou les coachings qui ont été mis en place ont été complétés par un audit.

Je vous donnerai les coûts, parce que je ne les ai pas sous les yeux ici aujourd'hui, je vous donnerai donc les coûts de ces coachings et de cet audit lors de notre prochaine séance. En ce qui concerne la suite des opérations, et bien, il y a évidemment un interim qui sera assuré, mais il est trop tôt aujourd'hui pour vous donner plus d'informations à ce sujet-là, tout simplement parce que nous n'avons pas pu prendre les mesures qui s'imposent naturellement dans ce type de cas ; parce que je vous rappelle que cette information publiée par « La Région » est arrivée un peu vite pour nous, nous étions en train de planifier l'ensemble des dispositions à prendre pour le Service des énergies, nous avons malheureusement dû précipiter un peu les choses et nous n'avons pas eu le temps d'aller jusqu'au bout de ces démarches. Mais soyez rassurés, vous serez également informé sur ces dispositions-là d'ici à votre prochaine séance.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Merci, M. le Syndic pour ces informations. Je reste un peu malgré tout sur ma faim, malgré que je n'en aie pas forcément besoin. Je m'étonne quand même. Cette législature, nous avons eu le premier directeur qui s'en est allé, il y avait aussi là un petit conflit de personnalité avec le responsable du dicastère, on engage un nouveau directeur et nous retrouvons le même problème avec de nouveau un conflit, il faut l'avouer, je crois que nous pouvons l'avouer devant ce Conseil, un conflit de personnalité. Je crois qu'il y a peut-être le responsable de ce dicastère qui veut peut-être trop bien faire ou bien trop ... je ne veux pas dire se mêler, parce que cela serait un peu vulgaire, mais peut-être moins laisser les gens du Service industriel travailler avec leur expérience et leur initiative.

Donc je crois qu'à un certain moment, il faudra peut-être se poser la question : est-ce que ce responsable de ce dicastère doit peut-être changer de dicastère ? Parce qu'on vient de changer de directeur, nous allons réengager un nouveau directeur, il faut espérer que ce troisième directeur soit vraiment d'entente avec le responsable de ce dicastère parce que nous allons à nouveau poser un problème. Je ne sous-estime pas les qualités du responsable du dicastère, mais nous pouvons quand même nous poser la question pourquoi, en si peu de

temps, il y a déjà eu deux conflits dans ce dicastère du Service des énergies.

Et malgré tout je crois que le dicastère du Service des énergies est un dicastère important pour la Ville, c'est un dicastère qui rapporte pas mal d'argent et surtout moi je reviens sur ma phrase d'avant : quand je lis le compte-rendu de la presse, le dernier paragraphe, je ne l'ai pas pris parce que je l'ai en mémoire, il a fait un excellent travail, il avait des connaissances un peu partout pour pouvoir ramener des prix intéressants sur le gaz, sur l'électricité, donc je m'étonne un peu de cet état de chose.

Ma foi, nous sommes un peu devant le fait accompli, nous ne pouvons revenir en arrière mais, malgré tout, j'estime que la Commission de gestion, avant qu'il arrive cette décision que le directeur du SEY démissionne, aurait quand même pu être informée de la situation. Mais c'est vrai que moi personnellement je ne peux pas changer, mais j'invite la Municipalité à se poser des questions un peu plus approfondies sur la direction de ce dicastère.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous évoquez une autre question. Vous restez sur votre faim, j'ai essayé de répondre aux questions que vous m'avez posées. Mais vous abordez la question des deux chefs de service qui sont partis dans un espace de temps assez bref. Mais les deux situations n'ont absolument rien à voir !

Le précédent chef de service a quitté, n'en déplaise au journaliste qui a écrit l'article, on nous dit dans le journal « *ce dernier avait déjà obtenu le départ du précédent directeur sous prétexte de dépassement de crédits dans le cadre d'une réforme informatique* » ! Ce « *sous prétexte* » ! Comme cela, nous choisissons des prétextes pour licencier des gens ! Comme si cela nous faisait plaisir de licencier des gens à la Commune d'Yverdon-les-Bains ! Ce n'est pas du tout le cas, il y avait une situation qui nous a poussés à devoir nous séparer de ce collaborateur. C'est une chose qui est totalement différente de celle que nous vivons aujourd'hui et vous ne pouvez pas imputer la responsabilité du départ du précédent chef de service à M. le Municipal PILLONNEL puisqu'il venait d'arriver dans le Service lorsque cette situation a été mise en lumière.

Ce sont des situations qui n'ont rien à voir, et il ne faut pas faire des amalgames de cette sorte-là surtout que nous parlons de personnes, et c'est véritablement délicat. Je ne veux pas entrer en matière, comme je l'ai dit, sur l'article du journal. Je suis désolé d'en avoir cité un passage. Je crois que nous avons fait les choses au mieux, qu'il est du ressort de la Municipalité de gérer le personnel communal au mieux également en fonction des besoins et des problèmes qui se présentent. C'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous faisons, non seulement dans ce cas-là. Nous parlons aujourd'hui de ce cas, ce n'est pas le seul malheureusement à la Commune qui se présente, il y a des cas plus médiatiques que d'autres, mais des décisions douloureuses, nous en prenons malheureusement plusieurs par année de ce type-là.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je ne vais pas continuer la polémique, je remercie M. le Syndic de m'avoir répondu.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

Clôture**M. le Président Thierry GABERELL :**

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous souhaite une belle fin de soirée et vous donne rendez-vous le jeudi 2 décembre 2010 à 20h00.

Il est 21h47, et je lève cette séance.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Thierry GABERELL

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2010

	Page
1. Appel.....	72
2. Approbation du PV du 7 octobre 2010.....	72
3. Démissions.....	73
4. Assermentations.....	74
5. Communications du Président.....	74
6. Communications de la Municipalité.....	75
7. Préavis n° PR10.35PR concernant la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à l' «Association de la Grande Cariçaie» et l'adoption de ses statuts. 📖 M. Pierre HUNKELER, rapporteur.....	76
8. Préavis n° PR10.36PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'100'000.-- pour les travaux de reconstruction du passage supérieur de Pomy (PS), dit pont des Condémines. 📖 M. Philippe PAVID, rapporteur.....	77
9. Préavis n° PR10.38PR concernant : • une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la 3 ^{ème} étape de l'aménagement du Parc des Rives du Lac, • réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives », • réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis «pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du Lac», • réponse au postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour seniors». 📖 M. Alain WILLOMMET, rapporteur.....	78
10. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	81
11. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	82
12. Propositions individuelles et interpellations.....	82
12.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Avant-projet de la loi cadre sur l'organisation de la police cantonale).....	82
12.2 Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Sécurité en ville d'Yverdon-les-Bains – position de la Municipalité).....	86
12.3 Un Postulat de Mme la Conseillère Marianne SAVARY (Concours terrasses).....	90
12.4 Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN (Surveillance à la sortie des classes à la rue Pestalozzi).....	91
12.5 Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Projet AggloY et son avancée).....	92
12.6 Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Différends au SEY).....	93